



POUR EXAMEN ET DÉCISION

Rapport du Comité du programme

RECOMMANDATIONS

Le Comité du programme **recommande** au Comité central de prendre les décisions suivantes:

1. Le Comité central approuve les quatre éléments clés des activités de programme définis au paragraphe 6 du présent rapport et prie le secrétaire général et les cadres de les prendre pour critères dans l'accomplissement de ces activités.
2. Le Comité central reconnaît que les plans de programme actuels ne sont pas réalisables et demande au secrétaire général et aux cadres de poursuivre, d'entente avec le groupe restreint du Comité du programme, la réorganisation et la restructuration des activités de programme, de manière à conserver les objectifs fixés par l'Assemblée, tout en rendant le programme réaliste, compte tenu des limites au niveau des finances et du personnel.
3. Le Comité central rappelle les critères adoptés lors de la dernière Assemblée et affirme qu'ils doivent être appliqués lors de toute restructuration. Voici ces critères:
 - se recentrer sur ce que le COE est le seul à pouvoir faire en tant que communauté mondiale d'Eglises pour guider l'ensemble du mouvement œcuménique;
 - en faire moins, mais le faire bien, de façon intégrée, dans un esprit de collaboration et d'interaction;
 - mettre en évidence sa tâche centrale, qui est d'inciter les Eglises à s'appeler mutuellement à l'unité visible;
 - maintenir l'équilibre entre le dialogue et la défense des causes, ainsi qu'entre l'édification de relations et l'encouragement du témoignage social, parmi les Eglises et auprès des différents secteurs de la société;
 - favoriser le sentiment d'appropriation et la participation des Eglises;
 - faire entendre une voix et un témoignage prophétiques dans le monde en affrontant de manière ciblée les problèmes urgents qui agitent notre époque;
 - faire connaître les activités du COE aux Eglises et au monde en temps opportun et de manière novatrice.
4. Le Comité central prend note des affirmations et recommandations concernant des programmes spécifiques.
5. Le Comité central maintient le mandat du groupe restreint du Comité du programme et autorise le Comité exécutif à compléter son effectif en nommant des membres du Comité du programme en cas de vacance.

RAPPORT DESCRIPTIF

1. Le Comité a reçu le rapport du groupe restreint et pris note des documents examinés par celui-ci, notamment le rapport du personnel, très bien préparé; voici la liste de ces documents:
 - Rapport du groupe restreint (Doc. GEN/PRO 06)
 - Rapport du Comité du programme 2008-2009 (Doc. GEN 06)
 - Rapport de transparence sur la mise en œuvre des décisions du Comité central (Doc. GEN/PRO 05)
 - Rapports des commissions et organes consultatifs (Doc. GEN/PRO 02)
 - Résumé des projets d'activités 2009-2013 (Doc. GEN/PRO 05)

Rôle du Comité

2. On a pu affirmer que le rôle confié au Comité porte sur la gouvernance et non pas sur le management. Le Comité estime qu'il faut encore préciser la distinction entre ces deux domaines. Lors de cette réunion, on s'est mis d'accord pour adopter une approche centrée sur les styles et les orientations des activités au sens large, plutôt que de tenter une approche visant à l'examen et à l'approbation dans les détails des plans de programme; on examinera ensuite si cette méthode a été satisfaisante. On a émis l'opinion qu'il est plus facile d'assumer la tâche de gouvernance lorsque le personnel propose des choix, étayés par des arguments, que lorsque la discussion reste très générale. Le groupe restreint a été d'accord de considérer la question avec le personnel avant la prochaine réunion du Comité central.
3. En présentant les activités de programme, le personnel a déclaré clairement que les plans de programme actuels sont irréalisables. Il est nécessaire de faire de nouvelles économies – d'un demi-million de francs suisses, dans l'idéal – alors que les ressources humaines sont déjà sollicitées jusqu'à leur limite. Le personnel et le Comité sont tombés d'accord sur le fait qu'il n'incombe pas au Comité de se pencher sur le détail des économies à réaliser, mais qu'il doit aider le personnel à formuler les critères qui permettront à celui-ci de déterminer où doivent se situer les priorités.

Définir clairement le rôle des activités de programme

4. Cela posé, et en partant de la liste, établie par le personnel, des rôles qu'il estime être ceux des activités de programme, le Comité a entrepris de discerner les fonctions clés qu'il attribue aux futures activités de programme du COE. On a commencé par constituer de petits groupes, avant de se retrouver pour essayer de parvenir à un consensus sur la base des rapports élaborés par ces groupes.
5. Sur cette base, le Comité a défini quatre rôles clés, avant d'essayer d'en approfondir la conception. Il souligne que ces rôles sont ceux des activités de programme et ne concernent pas l'ensemble de la vie du COE, dont la tâche première consiste à rechercher l'unité. Les rôles joués par les activités de programme sont subordonnés à cette tâche.
6. Voici ces quatre rôles:
 - 6.1 **Rassembler.** La tâche du COE consiste à rassembler des personnes venues d'Eglises, d'organisations, d'institutions œcuméniques et autres et de leur offrir un espace où – en fonction des questions au sujet desquelles ces personnes sont rassemblées – on peut approfondir la communauté fraternelle, former des coalitions, trouver des terrains d'entente. Le terme de "rassembler" peut parfois être trop fort, car il s'agit plutôt de lancer

des invitations et d'espérer: le COE n'a pas le pouvoir d'obliger les gens à répondre. Un tel "rassemblement" peut avoir lieu en priorité dans les situations suivantes:

- a) lorsqu'il est possible de mener une réflexion théologique et spirituelle approfondie – c'est là ce qui devrait sous-tendre toutes les activités du COE, et c'est ce qu'il fait le mieux;
- b) lorsque le choix du thème au sujet duquel on rassemble des participants constitue en soi un acte prophétique, manifestant ce que nous concevons comme les priorités du royaume de Dieu – qui peuvent inclure le souci des marginalisés, des vulnérables et de ceux et celles dont on ne veut pas entendre les voix;
- c) lorsque l'acte même de rassembler pourra enrichir notre discernement de l'appel à l'unité et du don de celle-ci.

Cet acte de rassembler, distinct de la simple organisation d'une rencontre, exige du personnel doué plutôt pour la mise en réseau et la communication que des spécialistes de tel ou tel sujet, qui peuvent souvent être trouvés parmi le personnel des Eglises. Mais le COE ne peut pas se contenter de n'avoir que du personnel doué pour la mise en réseau; pour être crédible, il doit aussi disposer de personnes spécialisées dans leur domaine.

- 6.2 **Etablir des partenariats.** Le COE n'est pas seul à agir dans les domaines où il s'engage: il y a aussi les Eglises locales, les organisations œcuméniques, les organisations spécialisées, les entités laïques, sans oublier les organisations chrétiennes qui ne font pas partie du COE. Nous pensons que le COE va agir toujours plus souvent en collaborant dans le cadre de partenariats et de coalitions.

Une des formes de partenariat concerne les Eglises membres du Conseil. Nous aimerions lancer aux Eglises le défi de mettre le temps et les connaissances de leur personnel à la disposition de l'ensemble de la communauté fraternelle, par le biais de partenariats avec le COE: si on diminue l'effectif du personnel du COE, il faut qu'il ait le sentiment d'être intégré dans un vaste réseau de ressources. De tels partenariats renforcent l'appropriation des activités du COE par les Eglises concernées.

D'autres formes de partenariat consistent à travailler avec des instances qui ont leurs propres programmes et se préoccupent de leur propre image, qui peuvent ne coïncider que partiellement avec ceux du COE. De tels partenariats sont utiles, mais le COE ne saurait se permettre de confier à d'autres le soin de parler pour lui en laissant entendre qu'ils s'expriment en son nom. Tout accord de partenariat doit établir clairement les limites des relations de partenaires et les conditions dans lesquelles chaque partenaire peut être le porte-parole de tous.

- 6.3 **Education/Communication.** Le groupe s'est efforcé de formuler ce qu'il souhaite, et a reconnu qu'il cherchait à concrétiser le but énoncé dans la constitution et consistant à « favoriser le développement d'une conscience œcuménique ». Le mot « communication » a des acceptions différentes selon les personnes et peut sembler ne concerner que l'image et le profil. Mais ce n'est pas là le sens que lui donne le Comité. Il a distingué dans ce terme au moins trois éléments :

- a) La communication *en provenance* du COE, pour que les bons documents parviennent aux bons destinataires, sans donner l'impression que le COE est une fabrique de documents.
- b) *Au sein* des Eglises, le processus de réception des travaux du COE, et la meilleure façon dont le COE peut le faciliter.

- c) La formation œcuménique de ceux qui dirigent les Eglises, visant à les amener à *penser* et à *travailler* instinctivement de manière œcuménique sans se contenter d'ajouter quelques éléments œcuméniques à ce qu'ils pensent et font d'habitude.

Ces trois points constituent des questions posées tant aux Eglises qu'au COE, mais le COE est l'organisme qui a le plus grand intérêt à ce qu'on les traite ; ils représentent donc nécessairement un des rôles les plus importants du COE.

6.4 **Soutien et accompagnement.** Ce rôle du COE découle de la réalité de la communion fraternelle où chacun éprouve la souffrance de l'autre et y répond dans l'amour. Il peut prendre plusieurs formes. Parfois, l'accompagnement, le fait d'être présent *auprès de* l'autre, est l'essentiel. Parfois encore, c'est le fait de parler, d'être là *pour* l'autre. Souvent, le soutien exige des partenariats et des coalitions, car ensemble, nous sommes plus forts. Là encore s'exprime la nature prophétique de COE.

7. Le Comité a encore réfléchi aux implications de ce qu'il déclare. On a raconté différents cas de réception de documents du COE. Les uns ont dit qu'ils sont utiles pour la formation théologique. D'autres, venus d'ailleurs, qu'ils sont peu utilisés, surtout lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans la langue du pays. Certains ont exprimé leur préoccupation concernant le rôle prophétique du COE : est-il suffisamment mis en lumière ? Dans un style de travail qui accorde la priorité aux rassemblements et à la création de coalitions, il devient difficile de manifester l'élément prophétique qui a toujours été une marque distinctive du travail du COE.
8. On a demandé à des membres du personnel ce qu'ils diraient si on leur présentait ces quatre éléments comme le rôle qu'ils auraient à jouer. D'emblée ils ont répondu qu'une plus grande précision dans ce domaine serait la bienvenue et leur donnerait des critères utiles pour refaçonner les activités de programme au cours de la période à venir, qui s'annonce problématique.
9. Le Comité est conscient d'avoir discuté jusqu'à présent comment le travail doit être exécuté, mais il reste à examiner le contenu de ce qui doit être fait. D'une manière générale, l'orientation des activités de programme est fixée par l'Assemblée, et les lignes directrices de celle-ci continuent à orienter les thèmes et les questions traitées. En pratique cependant, une flexibilité considérable demeure.

Implications pour les activités de programme

10. Le Comité s'est subdivisé en sous-groupes pour étudier les implications de ces quatre rôles prioritaires pour chacun des programmes. C'est alors que le Comité s'est mis à parler du contenu des activités de programme. Il a observé que le mot « programme » recouvre en réalité des activités très différentes. Certaines consistent à soutenir des commissions qui ont une longue histoire et un ordre du jour qui ne cesse d'évoluer. D'autres concernent des projets à durée limitée. Un programme – P5 – concerne les activités d'une institution de formation. D'autres sont menés par de petites équipes au centre œcuménique. Les formes que prendront leurs activités différeront nécessairement.
11. Le Comité a reçu les rapports des sous-groupes et les transmettra au Comité central. Le Comité n'a pas eu le temps d'examiner tous les points en détail, de sorte que les membres qui n'étaient pas dans un sous-groupe donné ne sont pas engagés par les recommandations de ce sous-groupe.
12. **P1 Le COE et le mouvement œcuménique au 21^e siècle**

Le groupe a pris note du fait que le rôle de rassembleur, que souvent seul le COE peut jouer, prend diverses formes selon ce dont il s'agit. Ce rôle comporte la facilitation, le lancement d'initiatives, l'invitation et l'offre d'un espace.

En formant des partenariats, le point décisif est de repérer les domaines dans lesquels les partenaires ont des perspectives et des objectifs en commun sur un thème donné, comme par exemple la lutte contre la violence. Le COE peut lancer des partenariats/coalitions d'organisations féminines par exemple. Ses propres commissions sont des partenaires potentiels pour développer et élargir les espaces.

Le groupe a pris du temps pour discuter de questions relatives à l'éducation et à la communication. Il a instamment demandé que l'on renforce les activités en collaboration avec les organisations de jeunes et de femmes, élément important susceptible d'améliorer la communication. Il faut aussi renforcer la capacité des membres du Comité central à agir en communicateurs et éducateurs, de sorte qu'ils puissent faire leur part en ce qui concerne l'information et la sensibilisation auprès des membres des Eglises. Le COE a besoin de visibilité s'il veut témoigner de l'unité visible. Une autre manière d'approfondir la communication consiste à renforcer le réseau de responsables de l'œcuménisme.

En ce qui concerne le soutien, le groupe rappelle au Comité central le principe de Lund : « Les Eglises devraient agir ensemble dans tous les secteurs, où de profondes différences de convictions ne les contraignent pas à agir séparément. »

Le groupe s'est confronté à la demande qui lui était faite de définir des priorités, et a trouvé que le fonctionnement du système offre trop peu d'informations pour lui permettre de remplir le rôle d'un organe directeur. Il a toutefois observé que la demande de consultants pour les activités de programme, tout en étant juste et méritant d'être appuyée, doit être mise en balance avec la nécessité d'évaluer les programmes pour des raisons de gestion. Le recours à des consultants ne remplace pas le devoir de rendre des comptes, tant pour la gouvernance que pour le management.

13. **P2 Unité, mission, évangélisation et spiritualité**

De l'avis du groupe, il existe trois critères permettant de fixer les priorités des activités de programme:

1^{ère} priorité : les activités que le COE est seul à pouvoir mener (p. ex Commission de Foi et constitution et Commission de mission et d'évangélisation)

2^{ème} priorité : si le COE fait bien ce travail – c'est-à-dire si d'autres le font bien, pourquoi devrions-nous le faire à double ?

3^{ème} priorité : toutes les activités doivent être considérées sous leur aspect théologique.

Le groupe a appliqué ces critères, ainsi que ceux des quatre rôles afin de fixer les priorités pour les activités de P2. Alors qu'il apparaissait clairement que le partenariat est normal pour P2, il est parvenu à la conclusion que la Commission de Foi et constitution et la Commission de mission et d'évangélisation répondent dans une large mesure aux critères et sont les deux priorités de ce programme. La structure actuelle du programme les dissimule et il faut leur donner un profil plus visible. Le groupe recommande qu'on leur accorde plus de visibilité.

Le personnel de P2 sera chargé, avec la communication, de communiquer avec les Eglises membres et les Eglises membres, à leur tour, avec leurs membres.

14. **P3 Témoignage public: face au pouvoir, affirmer la paix**

Conscient que la tâche fondamentale du Conseil et des Eglises membres consiste à s'appeler mutuellement à l'unité visible, le groupe a commencé par se demander si cette tâche – prioritaire par rapport aux autres – se traduit dans le témoignage public.

Appliquant le critère des quatre rôles, le groupe a été amené à identifier les priorités suivantes:

1. L'accent sur le Moyen-Orient, avec le Forum Palestine-Israël et le programme EAPPI (Programme d'accompagnement œcuménique en Palestine et Israël). C'est là un bon exemple de rassemblement, de partenariat et d'accompagnement.
2. Le Rassemblement œcuménique international pour la paix (ROIP), qui se rattache à la fonction de rassembler et au partenariat, sans oublier le processus de suite en vue de la prochaine Assemblée, qui touche l'éducation. La Déclaration œcuménique sur la paix juste ouvre de grandes possibilités en matière d'éducation et de communication efficaces, également dans la perspective de la prochaine Assemblée. Le groupe a défini d'autres questions qu'il ne faut pas perdre de vue: l'augmentation de la violence à l'égard des femmes et des enfants et la violence à l'échelle mondiale. Il a également mentionné la nécessité d'approfondir la réflexion théologique sur l'édification de la paix et la réconciliation.
3. L'affirmation de la dignité humaine se rattache aux fonctions de rassemblement, de partenariat et de soutien. L'accent mis sur la défense des droits de la personne entraîne le renforcement du Bureau du COE auprès des Nations Unies.
4. Les Lettres vivantes, destinées aux Eglises en situation de conflit. Ces rencontres personnelles constituent un bon exemple d'accompagnement et offrent des possibilités de faire l'expérience de la communication approfondie. Le groupe s'est demandé pourquoi il y a une section "Lettres vivantes" dans P6 et a recommandé qu'elle soit intégrée dans P3.

Le groupe recommande en outre l'élaboration de plus de documentation liturgique et théologique sur toutes les activités de programme citées ci-dessus.

Autre question soumise au management: étant donné l'interdépendance des thèmes, ne faudrait-il pas fusionner P3 et P4?

15. **P4 Justice, diaconie et responsabilité pour la création**

Le rôle "rassembleur" de ce programme nécessite la création d'un espace dédié à la réflexion, à l'analyse et à la recherche de démarches, procédures et stratégies nouvelles, alors même que le Conseil offre à la crise actuelle une réponse d'inspiration religieuse – la promesse divine de la plénitude de vie. Cela signifie:

- combler les divers fossés
- partager les bonnes pratiques
- faire preuve de cohérence, à partir des valeurs d'écoute et de partage (par exemple, la justice)
- exprimer foi, théologie et spiritualité

Le groupe s'est penché sur chacun des projets du programme pour voir dans quelle mesure ils assument les quatre rôles que sont le rassemblement, l'établissement de partenariats, l'éducation et la communication, le soutien et l'accompagnement.

Le rôle de rassemblement est le plus fort dans le projet sur la justice sociale et écologique dans le cadre de la mondialisation, qui comprend le travail sur la pauvreté, la richesse et la justice écologique. Les changements climatiques en font aussi partie. Le programme a le potentiel pour développer les aspects de partenariat, d'éducation et de communication et de soutien et d'accompagnement.

L'Alliance ACT réalise un travail jadis assumé au sein du COE, et celui-ci apporte une importante contribution à son travail. Un tel travail exige à la fois la collaboration et un fondement théologique.

Parmi les projets de ce programme, le partenariat est présent essentiellement dans le travail de diaconie pour la justice transformatrice, avec son accent régional, le Réseau œcuménique de l'eau, et le travail sur le VIH/sida. Ce dernier est un exemple parfait de soutien et d'accompagnement, auxquels s'ajoute un important aspect éducatif.

Le mandat élargi du Fonds de solidarité œcuménique comprend désormais un volet éducatif.

16. **P5 Education et formation œcuménique**

Le programme P5, basé à Bossey, s'articule désormais autour de trois piliers: l'Institut œcuménique, le travail de formation œcuménique des laïcs et l'éducation théologique œcuménique (ETO). Le secrétaire général a annoncé dans son rapport son intention de déplacer l'ETO dans un autre programme.

Le groupe a confronté chaque activité aux quatre rôles déterminés par le Comité et a conclu que chacune assume ces quatre rôles, si bien que ces trois activités doivent rester des priorités. Le groupe a toutefois nuancé son propos:

- a) en affirmant que l'ETO a besoin d'une nouvelle méthode de travail permettant de renforcer et de développer les réseaux dans les régions;
- b) en reconnaissant qu'il est sage – en raison de leurs identités et histoires distinctes – de séparer l'ETO et Bossey, tout en invitant instamment les deux activités à maintenir leur étroite collaboration, en particulier dans leurs relations avec les régions;
- c) en affirmant que la formation des laïcs doit rester intégrée au travail réalisé à Bossey;
- d) en souhaitant l'établissement de groupes consultatifs distincts pour l'ETO et pour le travail qui reste concentré à Bossey, reconnaissant que cela implique une révision du mandat de la Commission pour l'éducation et la formation œcuménique.

Le groupe s'est risqué à demander si, étant donné que les fonds pour l'octroi de bourses s'épuisent, Bossey doit maintenant devenir financièrement autonome et autorisé à mobiliser ses propres fonds.

17. **P6 Coopération et dialogue interreligieux**

Pour le groupe, le rôle de rassemblement (y compris de co-rassemblement) est au cœur même de la fonction de ce programme. Il en va de même pour l'établissement de partenariats avec les partenaires œcuméniques et Eglises qui sont engagés dans le dialogue interreligieux. La formation interreligieuse est d'une importance cruciale et doit être une composante des programmes

d'éducation théologique. De même, il est nécessaire de mettre en place une réflexion et une analyse en conjonction avec l'éducation, la formation et la communication. Par conséquent, la coopération et le dialogue interreligieux restent un domaine prioritaire pour le COE.

Le groupe recommande que des personnes affectées à différents programmes – par exemple P3, P4 et P6 – collaborent afin que défense des causes et relations aillent de pair.

De l'avis du groupe, les priorités de ce programme sont:

1. L'accompagnement des Eglises en situation de conflit interreligieux. Dans le cadre de ce programme, le terme "accompagnement" demande une attention toute particulière. Le COE et la communauté fraternelle doivent être équipés pour s'investir dans un tel accompagnement. C'est en partie le rôle du P6.
2. Le dialogue interreligieux.
3. Le dialogue entre chrétiens sur l'identité chrétienne, de manière à préparer les chrétiens à entamer le dialogue avec des adeptes d'autres religions.

Commentaires du Comité sur les rapports des sous-groupes

18. On a présenté au Comité une demande insistante de bourses destinées à des personnes allant enseigner dans des séminaires théologiques. Les étudiants du Sud n'arrivent pas à obtenir de visas pour étudier en Europe ou en Amérique du Nord. Les bourses du COE financées par des fonds gouvernementaux doivent désormais exclure l'éducation théologique. Les institutions du Nord qui réservaient auparavant des places gratuites ne peuvent plus se permettre de les offrir. Cette question relève du management, bien qu'il soit aussi utile de l'avoir portée à l'attention du Comité central.
19. Le Comité a reçu le commentaire suivant de la part du Comité des questions d'actualité: "Dans l'ensemble, nous sommes conscients qu'il existe un manque généralisé de connaissances concernant les principaux programmes. Nous espérons que le Comité du programme pourra accorder un peu d'attention à cette question, peut-être en adoptant les méthodes de communication du mouvement des jeunes, Echos, qui diffuse régulièrement des courriels à tous les membres du Comité central pour les tenir au courant de son travail." Etant donné l'accent que le Comité lui-même a mis sur la communication, il a affirmé la nécessité de mettre en place de nouveaux moyens bon marché de communiquer autour des activités du programme, et a demandé au personnel de s'entretenir avec Echos pour s'inspirer de leur expérience.

Recommandations de la part des organes consultatifs

20. Le Comité n'a pas eu le temps de traiter les recommandations des organes consultatifs insérées dans le rapport du groupe restreint.

Réflexion sur les procédures du Comité

21. Pour la première fois, le travail du Comité du programme avait été préparé par le groupe restreint. Le rapport qu'il a reçu des trois réunions précédentes du groupe restreint reflétait également le fonctionnement d'une nouvelle structure. Le Comité a apprécié ce rapport préparatoire, s'inquiétant toutefois du fait qu'il a été présenté au Comité central avant que le Comité du programme ne puisse y réagir. Il était par ailleurs important que les opinions exprimées puisse être débattues en détail.

22. Le Comité a eu le sentiment que son travail s'était amélioré grâce au travail du groupe restreint, mais qu'il reste encore une marge d'amélioration. Soit il faut trouver une nouvelle façon de travailler permettant au Comité de remplir ses fonctions, soit la structure doit être changée. Le Comité s'est mis d'accord pour exprimer les vœux suivants:
- il souhaite le maintien du groupe restreint;
 - le groupe restreint sollicitera des membres du Comité du programme des propositions d'amélioration du processus;
 - le groupe restreint cherchera un moyen de préparer son rapport préliminaire plus tôt, si possible un mois avant la réunion du Comité central;
 - le rapport préliminaire sera éventuellement l'ébauche du rapport final, afin que le Comité du programme puisse y consacrer du temps.